

Image not found or type unknown



Licenciement économique et reprise de travail

Par **pascale**, le **25/09/2010** à **15:58**

Bonjour, je suis licencié depuis vendredi licenciement économique par décision du tribunal je travaillais comme aide a domicile dans une association est ce que je peux continuer a travailler chez mes clients en chèque emploi service en sachant que je n'ai pas encore reçu ma lettre de licenciement .rnest ce que je dois quand meme m'inscrire a l'anpe pour faire valoir mes droits meme si je reprend du travail a équivalence de ce que j'avais dans l'association